



Compte rendu du CHS-CT

12 mai 2020

Le CHSCT s'est tenu ce mardi 12/05/2020 en conférence téléphonique en présence des représentants du personnel de Solidaires Finances, de la CGT et de la direction au grand complet.

Force a été de constater que cette instance n'était malheureusement qu'informatrice concernant le sujet épineux du jour : le plan de reprise de l'activité (PRA).

Vos représentants de Solidaires finances ont souligné, à regret :

- l'absence d'informations concrètes comme les plans d'organisation spatiale d'implantation des postes de travail par site, lors de la reprise des activités
- l'établissement du PRA (donc le retour de la plupart des agents), avant consultation des OS , sans possibilité d'amendement

Nous avons clairement refusé que cette instance soit un blanc-seing à une reprise d'activité effective au 18/05 sans que les représentants du personnel n'aient pu étudier les plans d'organisation spatiale d'implantation des services. Le directeur nous a clairement affirmé ne pas avoir besoin de notre accord pour appliquer ces directives nationales, faisant donc fi des avis des représentants du personnel.

Il est intolérable d'envisager une reprise du travail sans que les agents ne soient associés, par leurs représentants, à cette nouvelle organisation du travail dans le contexte sanitaire que l'on connaît !

Dans son exposé relatif au PRA, Le directeur a clairement annoncé qu'à partir du 18/05 « le travail redevient prioritaire », la semaine du 11/05 étant considérée comme « une transition » pour tendre vers une reprise totale du travail avec soi-disant toutes les précautions nécessaires...

La priorité absolue est donnée au télétravail, avec quelques rares nouveaux équipements disponibles et de possibles redéploiements de postes de travail (majoritairement amenés par les contrôleurs et les inspecteurs stagiaires dans leurs bagages).

A compter du 18 mai, le PRA se mettra en place de manière progressive (le présentiel sera sans doute plus important mais pas de retour massif dans les services). Pour les agents en télétravail, affectés en renfort sur la campagne (CRT et E-contact), ceux-ci devraient normalement être maintenus jusqu'au 12 juin sur ces missions.

Selon le directeur, cette crise du Covid-19 a jeté les nouvelles bases de l'organisation du travail à la DGFIP, résolument tourné vers le télétravail. Solidaires Finances rappelle le danger d'isolement et d'incursion dans la vie privée de ce mode de travail ainsi que le refus des directions de prendre en charge les coûts financiers induits par le télétravail.

Le PRA prévoit 3 niveaux de missions. Bien que nous ayons eu confirmation que seules les missions de catégorie 1 sont actuellement prioritaires (comme par exemple la campagne IR), la direction laisse la latitude aux chefs de services d'effectuer les missions de catégories 2 et 3, « si c'est possible ». Bref, dès lundi nous craignons qu'une importante pression soit mise sur les agents afin qu'ils assurent la plus grande partie des missions (prioritaires ou non) et qu'ils soient le plus productifs possible. De même, le principe « fini/parti » des journées est désormais terminé. Dès lundi, les agents effectueront d'autres missions une fois les prioritaires exécutées ; Plus de régularisation de pointeuse donc.

Le directeur a précisé que si les Maisons France Service ré-ouvrent, les agents de la DDFIP devront y participer... Sans préciser qui, ni dans quelles conditions sanitaires...

Vos représentants dénoncent de possibles abus à faire revenir en présentiel des agents, engendrant des risques inutiles pour des missions non prioritaires. Nous avons demandé que d'autres pistes soient étudiées : des aménagements de plages horaires, des rotations, etc. Pour notre sécurité, il est donc impératif de respecter les règles de distanciation et les gestes barrières.

Nous avons aussi soulevé l'importance d'informer les agents des pathologies à prendre en compte suite au nouveau [décret n° 2020-521 du 5 mai 2020](#). Celui-ci définit les critères permettant d'identifier les personnes vulnérables pouvant être placées en activité partielle. Un décret que le Secrétariat Général du Ministère n'a apparemment pas jugé utile de diffuser aux agents ...

Concernant les autorisations spéciales d'absence pour garde d'enfants et pour personnes fragiles, des entretiens individuels vont être menés par les chefs de service pour connaître les possibilités (ou l'impossibilité) de retour des agents. Solidaires Finances a de nouveau réaffirmé le droit à la sécurité des agents et rappelé que les situations liées aux gardes d'enfants n'étaient en aucun cas du fait des agents !

Toutefois, la direction nous a assuré qu'il fallait tenir compte du contexte et garder de la souplesse : jusqu'à la fin mai on reste sur le dispositif actuel au regard des contraintes de chaque parent. L'autorisation d'absence reste accordée sur simple attestation sur l'honneur. Dès le mois de juin, il va être demandé aux parents de revenir si la crèche ou l'établissement scolaire peut accueillir les enfants. Dans le cas contraire, le parent devra produire un justificatif de non prise en charge de l'enfant. Il lui reste également la possibilité à l'agent de poser des jours de congés...

Par ailleurs, nous avons mis en garde la direction contre l'application trop rapide de l'ordonnance inique sur les congés. En effet, Solidaires Fonction Publique, par l'intermédiaire de Solidaires Finances Publiques a déposé un recours qui, selon les retours de notre conseil juridique, pourrait entraîner l'annulation de cette ordonnance. Nous avons donc demandé à la direction de ne pas se précipiter pour appliquer cette ordonnance scélérate dans notre département. Sur ce sujet, notre directeur nous a indiqué qu'il n'envisageait pas une application immédiate. Nous espérons que parole sera tenue !

Malheureusement, les questions concernant le nettoyage des locaux n'ont été que survolées. Nettoyage, qui rappelons le, doit être effectué quotidiennement et sans présence des agents. Un flou qui semble ne pas déranger outre mesure la direction. « Nous ne sommes pas dans les clous !!! » a reconnu un représentant de l'administration . **A ce sujet, la direction ne semble pas envisager de communication, mais vous trouverez en pièce jointe la note nationale du Secrétariat Général du Ministère sur le sujet.**

Concernant les équipements individuels de protection, le CHSCT a voté un budget d'environ 7000€ pour des consommables d'hygiène et de sécurité afin de pouvoir envisager un retour au travail plus serein : lingettes désinfectantes virucides, parois de protection en plexiglas, distributeur de gel hydroalcoolique et gel lui-même, sans que les modalités de distribution ne soient clairement discutées.

La direction nous a précisé que les préfets sont les pilotes de la distribution des masques pour les administrations d'État. Le directeur de cabinet du préfet a annoncé à la direction que la DDFIP 38 va être destinataire de 3200 masques en tissus ce qui représente environ 2 masques par agents. La direction ne sait pas encore s'il s'agit de masques lavables 30 ou 60 fois ni quelle est leur norme. Les représentants de Solidaires Finances ont d'ailleurs évoqué la possibilité d'acquérir des masques sur le budget du CHS-CT. Cette question devra faire l'objet d'un examen attentif lors du prochain CHS-CT.

Concernant l'accueil du public, le directeur n'envisage pas de réouverture avant le 02/06 mais un accueil sur rendez-vous reste possible par téléphone et exceptionnellement en présentiel à l'appréciation du chef de service (bon de secours, régisseurs, ...) .

De même les travaux en cours sur différents sites, qui étaient à l'arrêt, seront repris progressivement dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation, sous surveillance de la direction et des Chefs de service. Solidaires Finances regrette là aussi un manque d'informations claires et précises ainsi qu'un dispositif commun à l'ensemble des sites.

Vos représentants avaient demandé l'inscription à l'ordre du jour un point sur la gestion des fortes chaleurs et/ou de la canicule. En effet, du fait de la crise sanitaire il ne sera pas possible d'utiliser les climatisations mobiles, les ventilateurs de table, les ventilateurs colonnes et même les brumisateurs. La direction n'a pas proposé de solution autre que l'aménagement horaire déjà connu (possibilité d'arriver dès 7 heures du matin, neutralisation de la plage méridienne), qui ne résout pas tout.... Cette information ne nous satisfait aucunement, surtout lorsqu'on sait qu'à partir de 33 degrés dans les locaux la santé des agents est mise en danger... alors imaginez les fortes chaleurs ou la canicule sans ventilateurs ni climatisation en plus de la crise sanitaire du Covid-19.... Le cas échéant, nous n'hésiterons pas à déclencher un droit d'alerte et nous soutiendrons les agents qui exerceront leur droit de retrait.

En clair, ce simulacre d'instance n'a pas permis que votre voix soient entendue dans cette période particulière. Après négociations, et sous la pression de vos représentants, nous avons réussi à obtenir qu'un nouveau CHSCT soit convoqué d'ici 15 jours. Espérons que celui-ci soit plus constructif !!!

Nous tenons à vous réaffirmer que nous ferons tout notre possible pour vous défendre face à cette situation inédite.

La direction nous a transmis ce mardi 12 mai, en fin de journée, une partie des plans d'organisation spatiale de vos services. Le surplus doit nous parvenir dans la semaine. Nous ne manquerons pas de nous assurer que la sécurité de tous a bien été prise en compte pour cette reprise qui, selon nous, ne respecte pas l'avis du Gouvernement qui préconise de « se laisser 3 semaines pour voir l'évolution de la situation ».

Reprise précipitée = Risques Assurés !

Enfin, en questions diverses nous avons de nouveau évoqué le sujet du Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Pour la DGFIP, le Directeur Général a confirmé que les projets liés au NRP sont suspendus. Nous demandons également un positionnement de notre directeur sur ce sujet. Les agents se posent de nombreuses questions sur leur avenir en particulier avec la campagne de mutation qui va s'ouvrir. Il faut des réponses précises. Les restructurations en cours doivent être annulées. Les suppressions d'emplois doivent être stoppées. Les agents ne peuvent être davantage fragilisés dans cette période. Réponse de notre directeur : « je n'ai nullement entendu le DG parler de suspension du NRP »... Il y a donc un gros gros problème de communication entre la DG et notre DDFIP. Nous reviendrons sur ce sujet puisque, le mardi 12 mai au soir, le DG a encore confirmé cette suspension, allant même jusqu'à annoncer qu'un CTR devra se tenir pour en discuter ! Décidément, le son passe mal entre Paris et Grenoble...

Le directeur a également rejeté notre demande de PCA (ou PRA) par service. Raison invoquée : « je n'ai pas la possibilité de vous le fournir »... Ce n'est pourtant pas le cas dans certaines autres directions !

NON A UNE REPRISE EN DANGER !

OUI A LA SÉCURITÉ !

Pour Solidaires Finances, dans ce contexte exceptionnel, la sécurité sanitaire exige :

- Un présentiel limité ;
- Le télétravail comme priorité (avec un équipement fourni par l'administration et une prise en charge des coûts induits) ;
- La rotation des équipes avec le maintien d'une gestion des horaires facilitée (banalisation de la journée de travail,) ;
- Un niveau de communication et de transparence maximum tant vers les organisations syndicales que directement vers les agents ;
- Le maintien de la fermeture des accueils physiques ;
- La limitation stricte des missions par période, permettant réellement une reprise progressive.